



INFO → ÉNERGIE
RHÔNE-ALPES

VOUS FAITES
LE BON CHOIX

A D I L



- L A
D R O
M E -

information
énergie



Le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH)

18 février 2013

Les principes et objectifs



- **Répondre au triple enjeu de la rénovation énergétique :**
 - **écologique** : réduire les consommations d'énergie pour lutter contre dérèglement climatique ;
 - **social** : lutter contre la précarité énergétique et réduire les charges qui pèsent sur les ménages ;
 - **économique** : soutenir le développement de la filière rénovation énergétique, et plus généralement l'activité dans le bâtiment, secteur créateur d'emplois non délocalisables.

- **Rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017** et diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020.

Le déploiement des aides

CUMUL DES DISPOSITIFS



	CIDD	ÉCO-PTZ	ANAH Subventions ANAH et prime FART	Prime de 1 350€
CIDD				
ÉCO-PTZ	CUMULABLES SOUS CONDITION L'éco-PTZ est cumulable avec le CIDD sur les mêmes travaux, à condition que le revenu fiscal de référence du foyer fiscal n'excède pas 30 000 € au titre de l'avant dernière année précédant cette offre			
ANAH Subventions ANAH et prime FART	CUMULABLES Les aides de l'ANAH sont déduites du montant TTC des dépenses éligibles au CIDD	CUMULABLES		
Prime de 1350€	CUMULABLES La prime de 1 350 € est déduite du montant TTC des dépenses éligibles au CIDD	CUMULABLES	NON CUMULABLES La prime de 1 350 € ne peut pas être cumulée avec les aides de l'ANAH	
Subventions des collectivités	CUMULABLES Les subventions des collectivités sont déduites du montant TTC des dépenses éligibles au CIDD	CUMULABLES	CUMULABLES	CUMULABLES

De plus :

- TVA à taux réduit (5%) ,
- réduction de TFPB,
- 3^{ème} ligne sur la quittance,
- CEE, etc.

Disposition spécifique aux bailleurs

Le CIDD ne peut être cumulé avec la déduction du montant des travaux des revenus fonciers (article 199 sexdecies du Code Général des Impôts).



VOUS FAITES
LE BON CHOIX



La campagne de communication, RGE et PRIS

- **La campagne d'information** large au-delà de Habiter mieux (TV à partir du 21 octobre et radio à partir du 4 novembre). **Le label RGE** pour l'éco PTZ et le CIDD à compter du 1^{er} juillet 2014
- **Les Points Rénovation Info Service** Adil/Ceder et les opérateurs Anah opérationnels (accueil physique, téléphonique, mail). Pic de demandes attendu en novembre. Attention renvoi sur le PRIS Adil/ Ceder aux plages horaires d'ouverture

Campagne nationale d'information, Site Internet...
N° 0810 140 240

Renvoi des fiches contacts
Habiter mieux DDT / ANAH des
propriétaires occupants non
exploitables et autres
demandes (locataires,
bailleurs...) Les autres sont
envoyées au Cald ou opérateur

Renvoi sur les PRIS (Point Rénovation Info service)
drômois, en fonction du lieu de résidence, selon la
répartition ADIL Energie / CEDER
(en phase transitoire l'ADIL récupère tous les appels
de la Drôme jusqu'en octobre ?
avant paramétrage géographique du n° vert)

PRIS ADIL Information Energie (ligne spécifique 04 75 79 04 13
avec, horaires élargis tous les matins et les lundis et jeudi après-
midi, répondeur sur occupation et en dehors des périodes d'accueil
pour rappel dans les 48h par le conseiller

PRIS CEDER

Accueil / Orientation

🗑 **Éligibilité** « Habiter mieux » (vérification impérative des ressources avec avis d'imposition
ou calculatrice ANAH - Renvoi direct sans obligation de conseil énergie préalable (fiche ADEME)

🗑 **Pas d'éligibilité** des propriétaires occupants et autres statuts (locataires, bailleurs...)
poursuite du conseil (fiche ADEME) et renvoi si nécessaire

Orientation vers l'opérateur « Habiter mieux » selon la commune

🗑 Diffus CALD

🗑 OPAH

CALD URBANIS Jean Decauville

Orientation vers le conseil architectural

Conseil mis en place par
le CAUE et des EPCI,

Orientation vers le conseil ADIL Information Logement

Conseil juridique et financier : renvoi vers
téléphone direct, siège, permanences, visio

Orientation vers le conseil EIE / ADIL Energie / CEDER

Conseil énergie approfondi par rendez-vous au siège,
permanences, visio, visites à domicile, selon zone



VOUS FAITES
LE BON CHOIX



OPERATIONS PROGRAMMEES EN DROME 2013

C.C Rhône Valloire

C.C des deux rives
→ 09-2016

C.C du Pays
de l'Hermitage

C.C de Bourg de Péage

C.A Valence Agglo
Sud Rhône Alpes
→ 12-2015

C.C des Confluences

C.C du Val de Drôme

C.C du Crestois

C.C du Pays
de Marsanne

C.A de Montélimar-
Sesame
(OPAH
Montélimar centre)
→ 09-2016

C.C du Pays
de Dieulefit

C.C du Pays
de Grignan

C.C du Val
d'Eygues

C.C Les Quatre Collines

C.A Pays de Romans

C.C La Galaure

C.C du Pays de l'Herbasse

C.C du Pays du Royans

C.C du Vercors

C.C de la Raye

C.C du Diois

C.C du Pays de Saillans

C.C du Pays de Rémuzat

C.C du Pays
de Buis les Baronnies

C.C des
Hautes Baronnies

C.C des
Terrasses du Ventoux

Légende

- OPAH en cours
- PIG "Drômois" en cours
- PIG LHI
- Pas de dispositif d'animation
(Pas d'OPAH, pas de PIG Drômois)

→ Le rôle des territoires

- **Poursuite et renouvellement** du CLE (Contrat Local d'Engagement « Habiter Mieux »), des PIG et OPAH, de l'aide régionale etc.
- **Plateformes** de rénovation énergétique de l'habitat privé (appel à projet de l'Etat et Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Ademe)
- **Etc.**